



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
Présents : 11  
En exercice : 17  
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **JEUDI TRENTE ET UN OCTOBRE**  
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
sous la **présidence de Vincent BARRAUD**, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **17 octobre 2024.**

**Présents :**

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, ~~AUTIN Martine~~, RENAUDIN Didier, ~~BLAIS Céline~~, JEUNESSE André, ~~GAGNADRE Josselyne~~, ~~LOUIS Gilles~~, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues ;

**Absents :** AUDEBERT Délizia, LOUIS Gilles,

**Absents avant donné pouvoir :** FOUCHER Nicolas à WATRIN Béatrice, BLAIS Céline à BARRAUD Vincent, GAGNADRE Josselyne à BOITIER Jean-Louis, AUTIN Martine à GAURIVEAUD Jean-Jacques

**Secrétaire de séance :** MOTARD Daniel

**DE 068-2024-10-002 VENTE D'UN VEHICULE COMMUNAL**

Jean ETIENNE indique aux élus que le vieux camion bleu B80 immatriculé 4992 XN 17 a été refusé au contrôle technique du 06/08/2024.

Il indique que compte tenu de la vétusté du camion l'engagement de frais liés aux réparations à effectuer serait disproportionné, en conséquence il propose aux élus de mettre à la vente ce camion pour une somme de 100 €.

*Vu le contrôle technique en date du 06 août 2024*

*Considérant la vétusté du camion, le coût des frais à envisager,*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE,  
0 ABSTENTION*

- *DECIDE de vendre le camion en l'état, avec les défauts constatés tel que portés au contrôle technique annexé*
- *DIT qu'en l'état le camion n'est pas en situation de circuler*
- *DIT que la carte grise barrée fera mention de la vente du véhicule en l'état,*
- *CHARGE le maire de mener à bien cette vente et l'AUTORISE à signer tout document nécessaire à intervenir*



Pour extrait conforme

Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'actuel de réception préfecture	
Délibérations affichées le	09 novembre 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	